

-République Française-

2026012207

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 22 janvier 2026 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND ;

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M PERET, Mme MORAND ;

Pouvoirs : Mme PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M ALLAIN), M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme FERREIRA) ;

Secrétaire de séance : M SAUVESTRE ;

Objet : Demande de subvention pour un séjour scolaire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que la maison familiale rurale (MFR) de Saligny sur Roudon organise un voyage pour les élèves de 4^e et de 3^e afin de valider sur le terrain les connaissances acquises en classe, les sensibiliser à de nouvelles cultures et découvrir la vie collective pour gagner en autonomie ;

CONSIDERANT que le prix pour les familles est actuellement de 250 € ;

CONSIDERANT que l'un des élèves étant domicilié à Varennes, l'établissement sollicite la participation financière de la commune ;

CONSIDERANT que depuis 1998, devant des demandes comparables, le conseil municipal accorde une allocation calculée au taux de 7 % du coût prévisible du voyage par élève domicilié à Varennes sur Allier, soit 17.50 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 17.50 € à la maison familiale rurale de Saligny sur Roudon.

Le 26 JAN. 2026

Le Maire,

Roger LITAUDON



Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026



ID : 003-210302980-20260122-DEL2026012207-DE